

Logement social : Les plafonds de ressources 2024

Les niveaux de ressources maximum en fonction de la situation familiale, ont été définis, pour l'année 2024, par arrêté ministériel du 18 décembre 2023 :



- ✓ **Ressources** : Revenu Fiscal de Référence mentionné sur la feuille d'impôts 2024 sur le revenu 2022
- ✓ **Personnes à charge** : ce sont celles qui sont considérées comme telles au plan fiscal
- ✓ **Jeunes ménages** : couple marié, pacsé, ou concubins, sans personne à charge, dont la somme des âges révolus des 2 conjoints est au plus égal à 55 ans
- ✓ **Logement social** : Logement Prêt Locatif à Usage Social



Situation Familiale	Revenu Fiscal de Référence 2022	Equivalent mensuel (indicatif)
1 - Une personne seule	22 642 €	2 096 €
2 - Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages, ou Une personne seule en situation de handicap	30 238 €	2 800 €
3 - Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	36 362 €	3 367 €
4 - Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	43 899 €	4 065 €
5 - Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	51 641 €	4 782 €
6 - Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	58 200 €	5 389 €
personne supplémentaire	+6 492 €	+601€